



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 6 mai 2013

Plus que quelques jours pour faire la télédéclaration du dossier Surface 2013 !

RAPPEL : La campagne de télédéclaration Surface-ICHN-MAE se terminera le mercredi 15 mai 2013.

Vous n'avez pas encore télédéclaré votre dossier ? Il ne vous reste plus que quelques jours !

Si vous êtes planteur de cannes à sucre, rendez-vous avant le 15 mai dans le pôle « cannes » de votre secteur pour déposer votre dossier PAC en télédéclaration et votre aide au transport. Ce dossier est obligatoire pour bénéficier de l'aide à la production.

Si vous êtes exploitant hors cannes, appelez la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ou le points vert de la Chambre d'Agriculture de votre secteur pour prendre rendez-vous avant le 15 mai.

Si vous disposez d'une connexion Internet à haut débit, vous pouvez aussi télédéclarer depuis votre domicile en vous connectant sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Le dossier PAC est obligatoire pour bénéficier des aides PAC et des indemnités au titre des calamités agricoles.

Attention : Tout dépôt effectué au-delà du 15 mai entraînera automatiquement des pénalités pour dépôt tardif.

Pour tout renseignement ou toute assistance dans votre démarche de télédéclaration, la DAAF est à votre écoute aux numéros suivants : 02 62 33 36 21 / 02 62 33 36 23 / 02 62 33 36 11/ 02 62 33 36 22.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr